RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Wetrok Mepol Ohm

Autres désignations commerciales

Wetrok Mepol Ohm Ω

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit de soin et de protection de nettoyage. Pour le traitement des sols.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Wetrok AG Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	CH-8302 Kloten, Switzerland	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory Mobile + 41 (0)79 657 45 20	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Im Notfall: +41 44 251 51 51 (Tel. 145) (Toxikologisches Zentrum) - Centre Anti-Poisons de Paris Tel. 01-40-05-48-48 cap-paris@lrb.ap-hop-paris.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1A
Mentions de danger:
Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-méthylisothiazol-3(2H)-one
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
111-90-0	2- (2-éthoxyéthoxy) éthanol			1 - < 5 %
	203-919-7			
	Eye Irrit. 2; H319			
	Additif polymère de Wetrok			1 - < 5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
7447-41-8	Lithiumchloride			< 0.9 %
	231-212-3		01-2119560574-35	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H302 H315 H319			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one			< 0.1 %
	220-239-6	613-326-00-9		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H330 H311 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one			< 0.1 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			< 0.1 %
	-	613-167-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 100); H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Appeler immédiatement un

médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Observer le mode d'emploi.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible.
Le produit n'est pas: Explosif.

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec.
Température de stockage conseillée : à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température minimale de stockage: 15°C
Température maximale de stockage: 25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	

Conseils supplémentaires

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Recommandation:
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants 0.4 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	beige	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	8.0 - 9.0	
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1.019 - 1.029 g/cm³	ASTM D 7777
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
Coefficient de partage:	non déterminé	
Densité de vapeur:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les

conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-90-0	2- (2-éthoxyéthoxy) éthanol				
	orale	DL50 5900 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 8476 mg/kg	Lapin		
7447-41-8	Lithiumchloride				
	orale	ATE 500 mg/kg			
2682-20-4	2-méthylisothiazol-3(2H)-one				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0.5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0.05 mg/l			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one				
	orale	ATE 500 mg/kg			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 50 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0.5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0.05 mg/l			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)					
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0.098 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OECD 210
	Toxicité pour les algues	NOEC 0.0012 mg/l	72 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0.004 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
	closed bottle test	> 60% (oxygen depletio)	28	OECD 301 D
	Facilement biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	0.75

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1); Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazole-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	3.6		

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement. Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080199 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Résidus

080199 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 0.2 % (2.038 g/l)

2004/42/CE (COV): 0.2 % (2.038 g/l)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1A; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)